

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro (de permis	e permis		Date d'inspection	
MYLÈNE CHIASSON 201102		1		Le 17 août 2022		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone		
Garderie Familiale Petit à Petit			(506) 336-1102			
Adresse						
146 rue 2e Shippagan NB E8S 1A8						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre	Titre du poste			
Karine Basque		Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour de la conformité		
Commentaires généraux						
Ratio pas pris puisque garderie est en suspend jusqu' en	septembr	e 2022				
Discussion avec l'exploitante des dossiers des enfants, a interieur et exterieur, planification des activités futurs pou				exploitant de	e l'aire de jeu	
La garderie est conforme selon la loi et le règlement sur le Recommandation du permis.	es service:	s à la petit	e enfanc	ce du NB.		
original signé par Karine Basque			Le 18 a	oût 2022		
Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	e D	ate				
original signé par Mylene Chiasson			Le 18 ac	oût 2022		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate				